

ASSOCIATION LA COTE ANGLICAN CHURCH

Association française régie par la loi du 1 juillet 1901 et du décret du 16 août 1901
N° RNA 013000996

Convocation à une Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association se tiendra le
dimanche, le 27 avril 2025 à 11h30
au Temple Protestant de Divonne les Bains

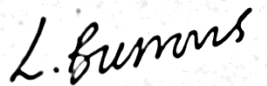
L'ordre du jour retenu est le suivant :

1. Bienvenue ;
2. Membres excusés ;
3. Approbation du compte-rendu du réunion de 2024 ;
4. Rapport moral et financier du Président pour l'exercice 2024 ;
5. Approbation du budget pour l'exercice 2025 ;
6. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration et du Bureau ;
7. Changement d'adresse de l'association
8. Questions diverses ;
9. Prochaine réunion.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'Association :
1) aucun membre de l'association ne peut se faire représenter aux assemblées générales ;
2) les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ayant voix délibératoires, quel que soit le nombre des membres présents.

A La Rippe, le premier avril deux mille
vingt cinq

Pour le Conseil d'administration
Secrétaire



LA CÔTE ANGLICAN CHURCH ASSOCIATION

Association constituted under French law of 1 July 1901 and decree of 16 August 1901
N° RNA 013000996

Notice of the Annual General Meeting

To be held of Sunday, 27 April, 2025 at 11:30
at the Protestant Church in Divonne les Bains

Agenda:

1. Welcome
 - Reminder of the purpose of the Association
 - Recap about who are members
2. Apologies for absence;
3. Approval of minutes
4. President's Report on Activities and Finances for 2024 and developments to date;
5. Budget for 2025;
6. Renewal of Council Membership and appointment of Officers;
7. Change of address
8. Other matters;
9. Next meeting.

In accordance with Article 11 of the Statutes:

- 1) no member may vote by proxy at AGMs;
- 2) all resolutions shall be taken by majority vote regardless of the number of members present.

La Rippe, 1st April, 2025

On behalf of the Council

